

N° 91

Rouen, le mercredi 8 janvier 2025

Affaire suivie par :

Emmanuelle MARTIN & Fabienne PETIT
*Ingénieur d'études sanitaires
et Technicienne sanitaire et de sécurité sanitaires
Direction de la santé publique
Pôle santé environnement
Unité départementale de la Seine-Maritime*
Mél. : emmanuelle.martin@ars.sante.fr
fabienne.petit@ars.sante.fr

Monsieur Cyriaque LETHUILLIER
Maire

Hôtel de ville
2, place de la mairie
76280 – LA POTERIE CAP D'ANTIFER

Tél. : 07 61 33 82 73 – 06 08 82 36 21

Ref. : M:\DSP-DIRECTION-SANTE-PUBLIQUE\DSP-SANTE-ENVIRONNEMENT\UD-76\ENV-
EXT\LITTORAL\BAIGNADES\CONTROLE SANITAIRE\Transmission des résultats\transmission fin
de saison\2024\A SIGNER\Le Tilleul.docx

Objet : Classement des zones de baignade – Saison 2024

Monsieur le maire,

J'ai le plaisir de vous transmettre le classement provisoire de votre zone de baignade pour l'année 2024.

Durant la saison estivale, la zone de baignade « Le Tilleul/La Poterie Cap d'Antifer » a fait l'objet d'un suivi sanitaire du 22 juin au 8 septembre 2024. De plus, conformément à la réglementation, un prélèvement avant saison a été réalisé le 3 juin 2024.

À ce titre, 11 prélèvements ont été réalisés et pris en compte pour le classement.

Aussi, en se basant sur l'analyse statistique des résultats des analyses bactériologiques des quatre dernières années (2021 -2024), votre zone de baignade est classée en « Excellent ».

Le classement définitif sera connu à l'issue de la validation par la Commission Européenne.

Au cours de la saison, il n'a pas été enregistré d'épisode de pollution.

Par ailleurs, pour la prochaine saison estivale, je vous rappelle que certaines informations doivent être mises à disposition du public sur les panneaux d'affichage comme tels que ceux distribués par l'ARS, notamment :

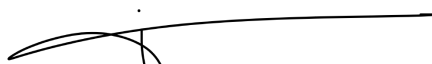
- le classement de l'eau de baignade établi à la fin de la saison précédente (information disponible sur le bulletin d'analyse envoyé par l'ARS après chaque prélèvement),
- les résultats des analyses réalisées en cours de saison, accompagnés de leur interprétation sanitaire (bulletin ARS),
- la fiche de synthèse du profil de vulnérabilité mise à jour,

- en cas de pollution à court terme, tout avis déconseillant ou interdisant la baignade, ainsi que les raisons qui ont conduit à cette situation,
- le nombre de jours pendant lesquels la baignade a été interdite au cours de la saison balnéaire précédente en raison d'une pollution à court terme (cette information est reprise sur les bulletins d'analyse de l'ARS).

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir la fiche de synthèse du profil de vulnérabilité actualisée. A cet effet, mes services sont à votre disposition pour vous fournir les éléments d'information dont vous auriez besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur général,
Le responsable adjoint du pôle santé
environnement

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end, and a vertical stroke intersecting it.

Jérôme Le Bouard